

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 mars 2006, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller

France Déry, conseillère

Alain Vallée, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Tommy Plamondon, conseiller

Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Christine Lapointe

Rés. 2006-03-065 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-066 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2006 et de la séance ajournée du 20 février 2006.
4. Correspondance
5. Demande de Monsieur Camille Moreau/déneigement du contenant de déchets.
6. Comptes et état des revenus et dépenses.
7. Rapport financier de la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2005.
8. Règlement 232-2006: Concernant des amendements au règlement de zonage numéro 8-90 afin d'inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux
 - a. Adoption du projet de règlement
 - b. Assemblée de consultation
9. Dépôt du projet syndical de convention collective 2006-2009 de la fédération des employées et employés de services publics Inc. (CSN)
10. Les Aides familiales de Mékinac Inc. demande d'installation d'un porte au local 202.
11. Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités
12. Hydro-Québec abrogation du tarif bi-énergie
13. Club de gymnastique les Gymna-Thècles paiement de locaux à l'école Masson

14. Canadien National abolition du sifflet de locomotive au passage à niveau de la rue Notre-Dame.
15. Association des directeurs municipaux du Québec : congrès annuel
16. Appui au programme de mise en valeur : Association des riverains du lac V'limeux Inc., Raymond Lefebvre et Fils Ltée.
17. Programme d'aide financière des gouvernement : proposition de travail des consultants MESAR
18. Demande d'adhésion
 - a. Association québécoise du loisir municipal
 - b. Fédération canadienne des municipalités
19. FADOQ programme ROSES D'OR –Mauricie – Édition 2007-2009
20. Réseau Biblio soirée d'accueil pour les nouveaux membres
21. Réseau en Loisir/ projet des coordonnateurs
22. Maison des jeunes Sainte-Thècle demande d'aide financière.
23. Don à la Coopération de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.
24. Albatros demande d'utilisation de la salle Aubin
25. Questions de l'assistance
26. Affaires nouvelles
27. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-067 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de février 2006

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2006, soirée de consultation et la séance ajournée du 20 février 2006, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-069 : Demande de Camille Moreau : compensation pour déneiger le contenant de déchets

CONSIDÉRANT la résolution 2006-02-053 par laquelle le conseil accordait à Camille Moreau un montant de 50.00 \$ pour déneiger le contenant de déchets du chemin du lac Aqueduc ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Camille Moreau demande 70.00 \$ pour le déneigement de ce contenant pour la saison hivernale 2005-2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- rescinde la résolution 2006-02-053 adoptée le 6 février 2006.
- accorde une compensation de 70.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement du contenant de déchet dans le chemin du lac Aqueduc pour la saison hivernale 2005-2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-070 : Approbation des comptes

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des comptes figurant sur les deux listes présentées au conseil, dépenses incompressibles et autres dépenses effectuées jusqu'au 28 février 2006 représentant une somme totale de 148 585.20 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Un état des revenus et des dépenses au 28 février 2006 est remis à chaque membre du conseil municipal.

André C. Veillette, maire, se retire et demande à Alain Vallée de présider l'assemblée pour se point à l'ordre du jour.

Rés. 2006-03-071 : Projet de règlement 232-2006 : modifiant le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle désire permettre l'implantation d'atelier artisanal dans les zones où les usages commerciaux ou industriels sont autorisés ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la session ordinaire du 6 février 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le projet sur les dispositions sur les ateliers artisanaux.

AFIN D'AJOUTER CES DISPOSITIONS À LA PARTIE DES NORMES SPÉCIFIQUES À CERTAINS USAGES

AJOUTER L'ARTICLE SUIVANT :

72.1 Normes relatives à un atelier artisanal

À titre d'atelier artisanal, sont permis dans les zones où les usages commerciaux ou industriels indiqués ci-après sont autorisés :

- # Les usages de commerces de services du groupe i) de la sous-classe des commerces légers ;
- # Les usages de commerces de vente au détail du groupe ii) de la sous-classe des commerces légers ;
- # Les usages de commerces axés sur l'automobile ou autres véhicules de transport groupe iii) de la sous-classe des commerces lourds ;
- # Les usages de commerces de gros et autres commerces du groupe iv) de la sous-classe des commerces lourds ;
- # Les usages de commerces semi-industriels du groupe v) de la sous classe des commerces lourds ;
- # Les usages de la sous-classe des industries sans nuisance.

Les usages opérés comme atelier artisanal peuvent être exercés à titre d'usage complémentaire à l'usage principal. Lorsque l'usage est exercé comme usage principal, cet usage doit rencontrer les normes applicables aux usages principaux dans la zone où il est situé. Lorsque l'usage atelier artisanal est exercé comme usage complémentaire à l'usage principal, cet usage doit respecter les normes suivantes :

- # Cet usage doit être exercé dans le ou les bâtiments complémentaires de l'usage principal. Toutes les activités de l'atelier artisanal doivent être exécutées à l'intérieur du ou des bâtiments complémentaires ;
- # Les caractéristiques du bâtiment complémentaire utilisé à des fins artisanales devront respecter les normes prescrites au règlement de zonage (superficie, marge, hauteur) sans toutefois jamais dépasser 100

mètres carrés ;

- # L'entreposage ou l'étalage extérieur est strictement interdit ;
- # L'usage ne doit produire aucune fumée, aucun bruit et aucune odeur perceptible à l'extérieur du terrain ;
- # Les prescriptions relatives aux espaces de stationnement doivent être appliquées et adaptées à l'usage artisanal ;
- # Le nombre d'employés ne devra être supérieur à trois (3), incluant le propriétaire de l'atelier artisanal ;
- # Aucune identification extérieure n'est autorisée à l'exception d'une enseigne d'au plus 1,5 mètre carré et qui indique uniquement l'identification de l'occupant et le service offert ;
- # L'enseigne devra être installée sur le bâtiment d'usage artisanal ;
- # Toutes les prescriptions des règlements de zonage et de constructions doivent être respectées.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-tésorier

Maire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-072 : Assemblée de consultation pour le règlement 232-2006

Il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle qu'une assemblée de consultation sur le règlement 232-2006 concernant les dispositions sur les ateliers artisanaux sera tenue le lundi 20 mars 2006 à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

André C. Veillette, maire, revient et prend son siège pour présider l'assemblée.

Rés. 2006-03-073 : Dépôt du projet syndical de convention collectives 2006-2009

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du projet syndical de convention collective 2006-2009 par le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie CSN le 21 février 2006. Les membres du Comité de Relation de Travail de la Municipalité étudieront les demandes syndicales et feront rapport au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-074 : Les Aides familiales de Mékinac Inc. demande d'installation d'un porte au local 202.

CONSIDÉRANT que les Aides Familiales de Mékinac Inc. demande d'installer une deuxième porte au local 202 en prévision de diviser plus tard ce local en deux bureaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'installer une deuxième porte au local 202 tel que demandé par les aides familiales de Mékinac Inc. à la condition qu'il en défraie 50% du coût de cette installation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-075 : Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, la

demande de subvention présentée dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités 2006-2007* tel que préparé par Josée Trahan du Centre de la Petite Enfance *Les Soleils de Mékinac*. Attendu que cet organisme a confirmé sa participation et son engagement dans une lettre datée du 25 février 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-076 : Hydro-Québec Abrogation du tarif bi-énergie BT choix d'un nouveau tarif

ATTENDU que le tarif bi-énergie BT d'Hydro-Québec sera aboli le 1 avril 2006 pour le chauffage de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU qu'Hydro-Québec nous offre les choix suivant :

- conserver notre installation bi-énergie et être facturé au tarif général approprié ou
- regrouper notre branchement bi-énergie avec un autre branchement électrique existant ou
- démanteler notre branchement bi-énergie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que suite à l'abrogation du tarif bi-énergie BT d'Hydro-Québec le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fait le choix suivant

- de conserver son installation bi-énergie de l'Hôtel de Ville et être facturé au tarif général approprié
- autorise le maire à signer tous documents avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-077 : Club de gymnastique les Gymna-Thècles paiement de locaux à l'école Masson

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle peut verser une aide financière au Club de gymnastique Les Gymna-Thècles afin de les aider à défrayer une partie de la location du gymnase d'école Masson;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'était entendue avec le Club de gymnastique Les Gymna-Thècles pour les subventionner à raison de deux locations du gymnase sur semaine et pour les enfants de Sainte-Thècle seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse au club de gymnastique les Gymna-Thècles comme aide financière pour la location de locaux à l'école Masson de Sainte-Thècle du 13 janvier au 30 juin 2006 au montant de 382.47 \$ établi selon le calcul suivant :

- Le prix de location des jeudis et vendredis divisé par le nombre total de jeune et multiplier par les jeunes de Ste-Thècle donne le montant de subvention qui sera verser au club de Gymnastique Les Gymna-Thècles.

- Coût de la location de locaux à l'école Masson

Les Jeudis 24 locations à \$ 11.50 ‘ \$ 276.00

Les vendredis 25 locations à \$ 11.50 ‘ \$ 287.50

\$ 563.50

Nombre de jeunes de Sainte-Thècle 19

Nombre de jeunes de l'extérieur 9

28

- \$ 563.50 divisé par 28 enfants ‘ \$ 20.13 multiplié 19 enfants de Sainte-Thècle ‘ **\$ 382.47**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-078 : Canadien National abolition du sifflet de locomotive au passage à niveau de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que le Canadien National doit inspecter les lieux et préparer un rapport sur les possibilités d'instaurer le règlement d'anti-sifflet au passage à niveau de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le Canadien National nous demande des frais pour préparer ce rapport de \$ 4 000.00 non-remboursables et payables à l'avance;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'avait pas budgété de montant pour réaliser un tel rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne donne pas suite à la demande d'instaurer un règlement d'anti-sifflet au passage à niveau de la rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-079 : Association des directeurs municipaux du Québec/Congrès annuel

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 17, 18 et 19 mai 2006, à Québec. Attendu que les frais d'inscription, de séjour et de transport seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-080 : Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier/Appui à l'Association des riverains du Lac V'Limeux Inc.

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande financière soumise par l'Association des riverains du Lac V'Limeux Inc. t dans les cadres du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'installation de deux ponceaux parallèles sur le chemin forestier du Lac V'Limeux au coût de 26 190.00 \$ et accorde une aide financière de 500.00 \$ dans pour la réalisation de ce projet conditionnellement à la participation de la municipalité de Saint-Rock-de-Mékinac et l'aide financière sera proportionnelle au coût du projet réalisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier/Appui à Raymond Lefebvre et Fils Ltée

Le conseil municipal de Sainte-Thècle n'a pas le formulaire de la demande de Raymond Lefebvre et Fils Ltée pour réaliser des interventions sylvicoles, plus particulièrement en éclaircie commerciale, coupe de jardinage, coupe progressive d'ensemencement, coupe de succession, éclaircie intermédiaire et éclaircie pré-commerciale dans les cadres du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour prendre une décision sur ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-081 : Rapport financier et rapport du vérificateur pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2005

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 tel que présenté par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, c.a. Les revenus se sont élevés à 2 083 029 \$, les dépenses de fonctionnement et les autres activités financières ont atteint 2 098 698 \$ d'où un déficit pour l'année 2005 de 15 669 \$. Le surplus accumulé au 31 décembre 2005 était de 11 734 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-082: Programme d'aide financière des gouvernement: proposition de travail des consultants MESAR

CONSIDÉRANT la proposition de travail des Consultants MESAR pour le projet d'aqueduc – mise à niveau;
CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier de subventions pour ce projet des gouvernements provinciaux et fédéraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre au montant de 5 500.0 \$ des Consultants MESAR pour préparer la demande d'aqueduc – mise à niveau (référence : numéro de projet : 09893) et de la soumettre au conseil municipal pour approbation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'adhésion/Association québécoise du loisir municipal

Le conseil ne donne pas suite à cette demande puisque que nous sommes membres de l'Unité régionale du loisir et des sports de la Mauricie

Demande d'adhésion/Fédération canadienne des municipalités

Le conseil n'adhère pas à la Fédération canadiennes des municipalités; car nous sommes membre de la Fédération Québécoise des Municipalités.

FADOQ/ Programme ROSES D'OR

Nous ne donnons pas suite à cette demande d'aide financière.

Rés. 2006-03-083 : Réseau Biblio/Soirée d'accueil

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte d'envoyer la déléguée de la bibliothèque municipale, France Déry, à la soirée d'accueil du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra le 22 mars 2006 à Trois-Rivières. Attendu que les frais de séjour et de transport seront assumés par la municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Réseau en Loisir/Projet des coordonnateurs

Ce projet des coordonnateurs du Comité Réseau en loisir est remis pour étude.

Maison des Jeunes de Sainte-Thècle/demande d'aide financière

Pour cette demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle de nouvelles solutions seront proposées à une séance ultérieure.

Rés. 2006-03-084 : Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a reçu un don de \$ 50 000.00 de la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut accorder une aide à l'exploitation d'un établissement de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de \$ 50 000.00 à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour l'amélioration des soins de santé sur notre territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-085 : Albatros Mékinac/demande d'aide financière ou du prêt de la Salle Aubin

ATTENDU que l'Association Albatros Mékinac organise une conférence avec le docteur Gaétan Bégin dans la salle Aubin le 19 avril 2006;

ATTENDU que l'Association Albatros Mékinac aimerait disposer de la salle Aubin gratuitement ou avoir une aide financière pour réaliser cette conférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse à titre d'aide financière un montant de \$ 100.00 à l'Association Albatros Mékinac pour leur activité du 19 avril 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance

Rolland Magnan pose des questions sur les sujets suivants : le don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle, les ateliers artisanaux, les aménagements forestiers sur les lots municipaux près des sources d'eau potable, si les conseillers ont les procès-verbaux de la MRC de Mékinac, pourquoi la première période a été enlevée et qu'un employé municipal a aidé 2 personnes âgées à traverser la rue Masson.

Marcel Bédard demande des explication sur le point 11.

Claudette Piché pose des questions sur les sujets suivants : mettre les numéros de résolution dans le bulletin municipal, du dépliant pour la soirée d'information sur l'aménagement forestier de lots municipaux, la vente de ces lots municipaux, si les résidents de la zone de l'aquifère ont été contactés, quel genre d'épandage Culture Dolbec fait dans ses champs près des sources d'eau potable et si la MRC de Mékinac va mettre bientôt ses procès-verbaux sur internet.

Marcel Bacon demande si l'étude hydrologique a été considérée pour l'aménagement de nos lots municipaux et qu'ils sont protégés par le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac.

Yvon Goulet demande si la municipalité a pris en considération la pétition déposée au conseil concernant l'aménagement forestier des lots municipaux.

Claude Lecours demande si le comité de relance de l'usine Groleau Inc. a trouvé quelqu'un pour relancer cette usine.

Rés. 2006-03-086: Lever de la séance

A 8 h 53, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle lève la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Louis Paillé, directeur général

André C. Veillette, Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la soirée de consultation sur la modification du règlement de zonage 8-90 du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 20 mars 2006, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller

France Déry, conseillère

Tommy Plamondon, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Daniel Allard, conseiller

Sont aussi présents: Louis Paillé et Christine Lapointe

Assemblée de consultation concernant le projet de modification du règlement de zonage 8-90 afin d'inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux.

Alain Vallée explique le projet de règlement à l'assistance et demande aux gens présents s'ils ont des questions à formuler sur ce projet de règlement.

Rolland Magnan demande des explications sur les usages de commerce du groupe iii et sur les usages de commerces semi-industriels du groupe v, il demande aussi pourquoi le maire n'est pas présent. Il nous demande de regarder l'émission point chaud à TéléQuébec.

Marcel Bacon demande si les ateliers seront permis dans le chemin Saint-Pierre Nord, si un permis sera exigible pour avoir un atelier artisanal, si le comité d'urbaniste existe toujours et si la rue Lacordaire est commerciale.

Claudette Piché demande la différence entre une PME et un atelier artisanal.

Yvon Goulet demande si l'atelier artisanal peut agrandir.

Daniel Allard explique qu'un atelier artisanal est une petite entreprise.

La soirée de consultation se termine à 20 heures 21.

Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 20 mars 2006, à 20 heures 30, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller

France Déry, conseillère

Alain Vallée, conseiller

Tommy Plamondon, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Daniel Allard, conseiller

Sont aussi présents: Louis Paillé et Christine Lapointe

Rés. 2006-03-087: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, Alain Vallée propose, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin de traiter des sujets suivants :

1. Ouverture de la rue future/avis de motion/mandat à un ingénieur.
2. Avis de motion modification règlement 231-2006 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice 2006 et les conditions de leur perception.
3. Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint.

Une période de questions est prévue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-088 : Achat d'un terrain portant les numéros de lots 85-40-p et 86-30-p de Bertin Cloutier

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thècle veut ouvrir une rue sur un terrain portant les numéros de lots 85-40-p et 86-30-p ;

ATTENDU que ce terrain appartient à Monsieur Bertin Cloutier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- achète de Bertin Cloutier un terrain portant les numéros de lots 85-40-partie et 86-30-partie pour la somme de \$ 1.00 afin d'y construire une rue.
- Mandate le notaire Denis Marchildon pour préparer le contrat d'achat.
- Autorise le maire et le secrétaire trésorier à signer ledit contrat au nom de la municipalité de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-089 : Terrain lots 85-40-p et 86-30-p/ mandat à un arpenteur

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle veut acquérir un terrain les lots 85-40-p et 86-30-p de Monsieur Bertin Cloutier ;

ATTENDU que le conseil désire faire cadastrer ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Claude Lahaie, arpenteur-géomètre pour faire l'arpentage d'un terrain sur les lots 85-40-partie et 86-30-partie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nomination de la rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p

Daniel Allard et Jean-Yves Piché feront des suggestions sur un nom pour cette rue au conseil à la séance du 3 avril 2006.

Avis de Motion :

Tommy Plamondon donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour l'ouverture et la construction d'une rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p.

Rés. 2006-03-090 : Construction d'une rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p/ mandat à un ingénieur

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désire construire une rue avec les services d'aqueduc et d'égout sur les lots 85-40-p et 86-30-p ;

CONSIDÉRANT l'offre des Consultants MESAR Inc. pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'une rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Consultants MESAR Inc. pour les travaux suivants : relevés topographiques, conception, plans, devis et estimation détaillée des travaux, présentation des documents au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour autorisation, assistance à la Municipalité durant l'appel d'offre, analyse des soumissions reçues et la recommandation d'adjudication et services à la construction au montant de sept mille deux cent soixante quinze dollars (7 275 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-03-091 : Demande des propriétaires de chalets du lac des Jésuites secteur de la baie des Besaces/ Modification de l'article 9 du règlement 231-2006 fixant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2006 et les conditions de leur perception

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Ministère des Ressources naturelles et la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'entretien du chemin Joseph St-Amant ;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoyait une taxe de secteur de \$ 200.00 au utilisateur du chemin Joseph St-Amant pour l'entretien de ce chemin ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année financière 2006 de la municipalité de Sainte-Thècle ont été adoptées le 19 décembre 2005 incluant cette taxe de secteur ;

CONSIDÉRANT que le règlement 231-2006 fixant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2006 et les conditions de leur perception a été adopté le 9 janvier 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- Ne modifie pas pour l'année financière 2006, de l'article 9 du règlement 231-2006 lequel impose une compensation de \$ 200.00 par logement ou chalet aux usagers du chemin Joseph St-Amant pour couvrir les frais de l'entretien d'hiver.
- Reconsidèrera la demande des propriétaires de chalets du lac des Jésuites du secteur de la Baie des Besaces lors de la préparation des prévisions budgétaires et l'adoption des taux et tarifs de taxes de l'année financière 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint

Les membres du comité d'engagement d'un employé pour le bureau comme directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint feront passer des entrevues aux candidats sélectionner sur les 17 demandes d'emploi reçues par la Municipalité de Sainte-Thècle et feront une recommandation au conseil municipal le lundi 3 avril 2006 à la séance régulière.

Question de l'assistance

Manuella Perron demande au conseil de donner un nom à la rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p; car elle a besoin d'un nom de rue et d'un numéro civique.

Rés. 2006-03-092: Lever de la séance

A 8 h 35, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle lève la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Louis Paillé, directeur général

André C. Veillette, Maire

Secrétaire-trésorier